

Décision portant nomination de Mme Valérie LE TOULLEC aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UPS 3035 intitulée Unité de Gestion de la Chimiothèque Nationale et de la FR 3105 Fédération Chimie Balard

LES DIRECTEURS,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 142119DGDS portant renouvellement de l'unité UPS n°3035 intitulée Unité de Gestion de la Chimiothèque Nationale et nommant M. JAUFFRET en qualité de directeur ;

Vu la décision n° DEC 142119DGDS portant renouvellement de la fédération de recherche FR3105 intitulée Fédération Chimie Balard et nommant Mme JONES en qualité de directrice) ;

Considérant que Mme Valérie LE TOULLEC a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en Inter-établissement à Montpellier du 20/06/2016 au 27/09/2016.

Considérant que les deux unités ont des activités qui n'impliquent pas de risques spécifiques.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie LE TOULLEC, TCS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention partagée au sein de l'UPS 3035 intitulée Chimiothèque Nationale et de la FR 3105 intitulée Fédération Chimie Balard, à compter du 28 septembre 2016

Mme Valérie LE TOULLEC, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention partagée, Mme Valérie LE TOULLEC, est placée sous l'autorité des directeurs de l'UPS 3035 et de la FR 3105.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 03/10/2016

Le directeur de l'UPS 3035 **Philippe JAUFFRET**
UPS 3035 du CNRS
Unité de Gestion de la Chimiothèque Nationale
8, rue de l'École Normale 34296 Montpellier cedex 5
☎ 04 67 14 43 35 ✉ philippe.jauffret@enscm.fr

La directrice de la FR 3105

Déborah JONES
Directrice
de la FR3105 Chimie-Balard

Visa de la déléguée régionale du CNRS

La Déléguée Régionale

Chloé GIBELLO

Visa des partenaires (si nécessaire)